

**32<sup>ème</sup> Congrès de l'Union Départementale  
des Syndicats CGT-FORCE OUVRIERE des Deux-Sèvres  
27 Novembre 2009 - CHAURAY**

**RÉSOLUTION GÉNÉRALE**

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD CGT-FO des Deux-Sèvres se félicite du nombre croissant de participants aux congrès de l'Union Départementale 79 et encourage tous les syndicats à poursuivre leur action pour le combat interprofessionnel.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres, devant le constat d'une situation sociale extrêmement dégradée, accentuée par la crise économique actuelle, produit du système capitaliste, rappelle son attachement indéfectible à la Charte d'Amiens de 1906 qui précise en particulier :

*« Le Congrès considère que cette déclaration est une reconnaissance de la lutte de classe, qui oppose sur le terrain économique, les travailleurs en révolte contre toutes les formes d'exploitation et d'oppression, tant matérielles que morales, mises en œuvre par la classe capitaliste contre la classe ouvrière. Le Congrès précise, par les points suivants, cette affirmation théorique : dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc. Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme : d'une part il prépare l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste, et d'autre part, il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupe de production et de répartition, base de réorganisation sociale. Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait, à tous les travailleurs, quelles que soient leurs opinions ou leurs tendances politiques ou philosophiques, un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat. ... ».*

Un siècle plus tard, cette déclaration est, plus que jamais, d'actualité. Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres affirme que cette œuvre a été et reste possible grâce à la loi de 1884 qui garantit la liberté syndicale en particulier dans son article 2 : « **Les syndicats ou associations professionnelles, même de plus de vingt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires, ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du Gouvernement** ».

Cette loi de 1884 comme la loi de 1901 sur la liberté d'association constitue des conquêtes démocratiques fondamentales, socles d'une République garantissant notamment face à l'Etat, les libertés individuelles et collectives.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres dénonce la loi du 20 août 2008, dite de rénovation de la démocratie sociale, produit de la position commune du Medef, de la CGPME et des organisations CGT et CFDT. Cette loi liberticide détruit la négociation collective de branche et interprofessionnelle, renvoie tout au niveau des entreprises là où le rapport de force est le moins favorable aux salariés, et favorise les accords dérogatoires. Le congrès condamne également le deuxième volet de la loi sur le temps de travail qui, en détruisant le code du travail, inclut encore plus de flexibilité et d'annualisation.

Il dénonce également les accords de Bercy du 2 juin 2008, qui donnent lieu au projet de loi sur la rénovation du dialogue social dans la fonction publique.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres soutient toutes les actions menées tant au plan national qu'au plan local dans la perspective de l'abrogation de cette loi du 20 août 2008. En particulier il se félicite du succès de l'action menée par l'UD 29 aboutissant au « jugement de Brest » condamnant la disposition de cette loi en matière de désignation de délégué syndical soumise à la règle des 10% de voix obtenues au 1<sup>er</sup> tour des élections CE comme contraire au droit communautaire notamment.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres, affirme toute sa détermination à défendre la liberté et l'indépendance syndicale qui permettent l'existence de notre confédération, l'expression libre des travailleurs et l'organisation de leur défense.

A ce titre, le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres condamne l'étatisation des rapports syndicats – patronat et réaffirme son attachement au paritarisme et la libre négociation.

### **Situation économique et sociale**

La crise économique-financière mondiale, produit du système capitaliste lui-même, fera encore croître le chômage, selon l'aveu même de la ministre chargée de l'Economie et des finances.

Dans ce contexte, le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres constate que l'union européenne fondée sur le traité de Maastricht, loin de permettre l'amélioration de la situation économique et sociale des travailleurs, n'a pas été un rempart à la concurrence économique mondiale mais un outil d'intégration dans la politique de mondialisation soumise aux lois de la spéculation et aux intérêts des actionnaires.

Les directives européennes ont été totalement mises en œuvre dans le cadre de cette logique d'ouverture à la concurrence libre et non faussée qui conduit entre autres à la privatisation des services publics et des systèmes de protection sociale, aux délocalisations et autres fermetures de secteurs économiques entiers, aux dérèglementations en particulier le travail du dimanche.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres indique son opposition totale à toute remise en cause en cours, annoncées ou prévisibles des systèmes de retraite, de sécurité sociale et de protection sociale collective. Il rappelle la revendication essentielle du retour aux 37,5 annuités de cotisations, et dans ce cadre, ne saurait accepter une réforme qui allonge encore le nombre d'années de cotisations et reporte l'âge de la retraite à taux plein.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres ne saurait accepter la mise en œuvre ainsi orchestrée d'un système de protection sociale à deux vitesses, creusant encore les inégalités et livrant ainsi la santé aux intérêts privés, dont les compagnies d'assurances mutuelles ou non.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres condamne fermement la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire, dite loi Bachelot, et en exige le retrait. Elle a en effet les mêmes objectifs d'ouverture à la concurrence et de rentabilité et met en danger la sécurité sociale.

S'agissant de la fonction publique, le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres condamne la Révision Générale des Politiques Publiques qui, sous prétexte de guichets uniques et autres réorganisations/fusions, privatise et ouvre tous les secteurs à la concurrence et à l'actionnariat. Elle est la conséquence de la politique de la réduction du déficit public conformément aux critères de convergence économique. Le congrès dénonce cette politique qui aboutit à la diminution drastique du nombre de fonctionnaires et crée les conditions de désorganisation/démantèlement de tous les secteurs du service public. Le congrès s'inquiète en particulier des exigences de l'Union Européenne qui prétend imposer la diminution du déficit public de 5% en 5 ans ce qui suppose un plan de rigueur extrêmement sévère.

Cette politique a déjà ou voudrait aboutir à :

- la suppression d'emplois dans tous les services publics et au développement de contrats précaires tels que CAE, EVS, ... ,
- la multiplication des déremboursements médicaux, l'imposition des arrêts pour accidents du travail, l'augmentation du délai de carence d'une journée, ...
- l'imposition des salariés aggravée notamment par la mise en place de la taxe carbone quand dans le même temps le bouclier fiscal est maintenu,
- l'aggravation de la pression sur les salariés, provoquant stress pouvant conduire au suicide.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres soutient le combat engagé par les camarades :

- d'Arizona Chemical pour préserver leurs droits dans un contexte de chômage partiel,
- de la base de Gournay, groupe Intermarché, pour la sauvegarde de leurs droits collectifs et des emplois,
- du secteur de la santé, publique ou privée, gravement touché par la précarité et la dégradation des conditions de travail,
- du groupe Carrefour contre le travail du dimanche, la dégradation des conditions de travail et leurs revendications d'amélioration de leurs salaires,
- de chez Roche Fortuné, contre les réductions d'effectifs,
- du bâtiment et travaux publics qui font face à la remise en cause de leurs droits collectifs et l'éclatement/privatisation de leur secteur,
- de l'Energie et de la Poste contre la privatisation de ces secteurs qui engendrent dégradations de service et l'éclatement de la règle républicaine d'égalité de traitement où que l'on soit sur le territoire,
- des secteurs publics contre la suppression du nombre de fonctionnaires et la remise en cause des statuts, contre le démantèlement de la république,
- cette liste n'est pas exhaustive.

## **Emploi – Salaires**

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres constate que la crise économique a des conséquences dramatiques sur l'emploi.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres condamne les choix politiques du gouvernement qui consistent en particulier à apporter des aides massives aux banques, ou aux différents secteurs de l'industrie, et refuse de répondre positivement à nos revendications en particulier à notre demande de moratoire sur les licenciements, d'augmentations des salaires, des retraites.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres constate que cette situation économique se traduit au plan local par une multiplication des licenciements et à des fermetures d'entreprises en particulier avec la CAMIF, Heuliez, Laroche Peltier, CSV, ...

Le 32<sup>ème</sup> Congrès de l'UD des Deux-Sèvres s'inquiète de la situation économique du département et particulièrement du sud où la dite « économie sociale » est en réalité la seule économie locale, celle-ci ayant choisi d'emprunter les règles de gestion au système capitaliste classique, délocalisant,

filialisant, créant des structures de mutualisation des moyens, et donc toutes les conditions de suppressions d'emplois et de réduction des acquis sociaux.

Les premiers effets ont touché les salariés de SERENA, désormais filiale pour partie seulement de la MAIF qui, là encore, s'est dédouanée de ses responsabilités en impulsant la mise en place d'un PSE, faisant payer aux salariés ses erreurs de gestion.

L'Etat a choisi d'affecter le dispositif du CTP (Contrat de Transition Professionnelle) au « bassin niortais » puis il l'a étendu au nord du département en raison de la situation faite aux salariés d'Heuliez. Dans ce contexte, les salariés de CSV, lâchés sciemment par le gouvernement qui a laissé l'activité de cette entreprise, essentiellement liée au ministère de la défense, être délocalisée en Chine, n'ont eu que cette perspective d'avenir.

Pourtant, les premiers résultats de ce dispositif sont édifiants : des centaines de salariés de tous secteurs sont en attente d'emploi ! La preuve est faite : seule la relance de la croissance et les revendications portées par notre organisation correspondent à la situation.

Concernant les états généraux de l'industrie, FO entend garder sa totale indépendance et ne saurait être engagée par les résultats de leurs travaux.

### **Revendications – Mobilisation**

Le 32<sup>ème</sup> Congrès de l'UD des Deux-Sèvres soutient la résolution du Comité Confédéral National des 8 et 9 octobre 09 qui revendique plus que jamais une véritable politique de relance de la consommation par l'augmentation générale des salaires, des retraites, des pensions, de la valeur du point d'indice dans la fonction publique, ainsi qu'une revalorisation de 15% du SMIC et des minima sociaux.

Dans ce contexte, le 32<sup>ème</sup> Congrès de l'UD des Deux-Sèvres soutient activement la revendication de gel des licenciements et le retour à des plans de préretraite (1 départ – 1 entrée) ex ARPE pour répondre d'urgence aux besoins cruciaux d'emploi et s'oppose donc à la Loi sur les seniors.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres se félicite de la décision du Comité Confédéral National de ne plus participer aux intersyndicales qui, après les mobilisations massives des 29 janvier et 19 mars 2009, ont décidé, malgré l'appel de notre Confédération, de multiplier et diluer les mobilisations dans des actions ambiguës et sans lendemain, ayant pour but la canalisation des travailleurs contre leurs intérêts propres.

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres s'inscrit dans l'objectif d'une mobilisation unitaire d'une journée de grève franche bloquant le pays, dans un premier temps, pour répondre aux nécessités urgentes face à une telle vague destructrice.

*« Par son œuvre revendicative quotidienne ou d'avenir », le congrès de l'UD des Deux-Sèvres s'engage à poursuivre et développer son implantation, en particulier dans le nord du département aux mains de la CFDT agissant telle une organisation stalinienne. L'UD invite ses syndicats à organiser les salariés pour la défense de leurs intérêts et l'exercice de leur action, librement et en toute indépendance.*

Le 32<sup>ème</sup> congrès de l'UD des Deux-Sèvres appelle, dans ce contexte extrêmement inquiétant pour les travailleurs, la République et la démocratie, à rejoindre et à renforcer la seule organisation libre et indépendante, la CGT-Force Ouvrière.

***Adoptée à l'unanimité par le 32<sup>ème</sup> congrès  
Le 27 Novembre 2009***